

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 05 JUIN 2026

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Cinq Juin Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 Mai 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Guillaume GILLES – Maire

M. Christian DUBREUIL, Mme Fatma DUPUIS, M. Rémi SYPOWSKI, M. Fabrice GRELLIER – Adjoint

Mme Catherine PESCHER, Mme Fanny ABRIAT, M. Sébastien HEBERT, Mme Valérie PAGNAULT – Conseillers Municipaux délégués

M. Laurent LANCEREAU, M. Thierry BILLEROT, M. Loïc VILLENEUVE, Mme Sandrine BROCHARD, Mme Fabienne DOMINGOS-VAILLANT, M. Xavier AUGAY, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir suivant a été donné :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Isabelle FORBER	M. Fabrice GRELLIER
M. Michel LAIDET	M. Thierry BILLEROT
M. Bernard GIRAULT	M. Loïc VILLENEUVE
Mme Laurence MONTAUFIER	M. Guillaume GILLES
Mme Anita LEJAY	Mme Sandrine BROCHARD
Mme Lovasoa PAPUCHON	Mme Fanny ABRIAT
M. Olivier FRANÇOIS	Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN

Le Compte rendu de la réunion du 30 Avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Loïc VILLENEUVE est désigné Secrétaire de séance.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'organisation obligatoire d'une réunion de Conseil Municipal le vendredi 5 juin 2026 pour respecter la date unique pour toutes les communes afin de désigner les délégués des Conseils Municipaux et leurs suppléants pour devenir électeurs sénatoriaux. Le Conseil Municipal doit désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants. Ces élections sénatoriales se dérouleront ensuite le dimanche 27 septembre 2026.

Le mode de scrutin est un scrutin proportionnel de liste paritaire avec répartition des sièges à la plus forte moyenne.

Les délégués et suppléants sont **élus simultanément**, sans débat et par scrutin secret. Le scrutin est un scrutin proportionnel de liste paritaire avec répartition des sièges à la plus forte moyenne. Le panachage n'est pas autorisé ni la modification de l'ordre de la liste.

Une liste « Ligugé, une ambition partagée » a été déposée. Après vote à bulletin secret, M. Guillaume GILLES, Mme Isabelle FORBER, M. Christian DUBREUIL, Mme Fatma DUPUIS, M. Rémi SYPOWSKI et Mme Valérie PAGNAULT, M. Fabrice GRELLIER sont désignés comme délégués.

Mme Laurence MONTAUFIER, M. Sébastien HEBERT, Mme Catherine PESCHER et M. Michel LAIDET sont eux désignés comme délégués suppléants.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES POUR 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions des associations et les propositions formulées par les commissions en charge des attributions.

Le Conseil Municipal a attribué aux associations la somme totale de 63 730 Euros.

PERSONNEL

RECRUTEMENT DE PERSONNELS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur DUBREUIL rappelle l'article L-432-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que « la participation occasionnelle d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectifs de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs est qualifiée d'engagement éducatif. »

Sur cette base, les collectivités et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Le CEE est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et directeurs d'accueil collectif. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous contrat d'engagement éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles correspondent à des besoins temporaires et saisonniers.

Le CEE constitue un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs.

Le Conseil Municipal autorise le recrutement de 25 emplois non permanents dans le cadre du dispositif de contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs pour la période de juillet et août 2026.

URBANISME/AMÉNAGEMENT

VALIDATION DES INDEMNITÉS D'ÉVICTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en novembre 2025 relative à l'acquisition des emprises pour l'aménagement de la voie douce entre Mirande et la Bernalière.

Le Conseil Municipal autorise l'achat de 5 813 m² d'emprises pour l'aménagement de la voie douce piétonne et cyclable de Mirande à la Bernalière ainsi que le versement des indemnités d'éviction correspondantes pour un montant total de 14 418,26 Euros.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°-011-2026 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur DUBREUIL informe le Conseil Municipal de la remarque préfectorale qui indique que la délibération N°011-2026 relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire nécessite d'être complétée.

Le Conseil Municipal reprend la délibération voté lors du Conseil Municipal du 30 Mars 2026 et précise les montants plafonds autorisés pour différents alinéas.

APPROBATION DE LA LISTE DES CANDIDATS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque Commune. Cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale.

Cette commission comprend neuf membres :

- ✓ Un Président élu par le Conseil Municipal : Monsieur Guillaume GILLES,
- ✓ Huit Commissaires titulaires et huit Commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques choisi parmi une liste de trente-deux noms proposés par le Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle est associée à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal a désigné trente-deux personnes pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Monsieur le Maire donne le compte rendu des réunions communautaires de Grand Poitiers Communauté urbaine.

AUTRES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que le Syndicat du Plan d'Eau de La Filature Ligugé/Smarves est installé. Monsieur Patrick COUTURAS en est le Président et Monsieur Guillaume GILLES le Vice-président.

DÉLÉGATION DU CONSEIL À MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

AVIS COMMUNAL SUR LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « La Motte » sur la Commune de LIGUGÉ aura lieu à compter de vendredi 12 juin 2026 et ce jusqu'au 13 juillet 2026.



Ligugé le 12 Juin 2026
Le Maire
Guillaume GILLES